



POLITIQUE DE REMUNERATION :

A Pôle emploi, on ne vit pas tous avec les mêmes règles !

Il y a quelques mois, la Cour des Comptes épinglait Pôle emploi sur sa politique de rémunération des cadres dirigeants. Le Comité Social et Economique Central (CSEC) a mandaté un expert pour faire la clarté sur ce sujet.

Pour **Force Ouvrière**, le résultat de cette expertise montre clairement une très grande inégalité de traitement entre les 117 cadres dirigeants (DG adjoints, DR, DR adjoints) et le reste des agents ...

Si leur montant moyen de rémunération de 113 000 € annuels (hors prime) n'est pas surprenant par rapport à ceux pratiqués dans les entreprises de + 50 000 salariés, plusieurs pratiques nous interrogent :

- **La promotion** : si entre 2017 et 2019, + de 90 % des cadres dirigeants ont eu une augmentation, seulement 24 % des agents ont eu une promotion.
- **L'échelle des promotions** : majoritairement un cadre dirigeant perçoit une augmentation de 400 à 499 €, alors qu'un agent doit se contenter - s'il est promu - de 70 à 79 €.
- **Les primes** : le montant des primes varie de 2 000 à 30 000 € pour les cadres dirigeants, avec un montant moyen qui a augmenté de 5 152 € en 2017, à 7 567 € en 2019. En comparaison, l'accord de « performance » qui vient d'être signé propose un maximum de 400 € aux agents.
- **Le pouvoir d'achat** : entre 2017 et 2019, la rémunération moyenne des cadres dirigeants a augmenté de 3%. Par contre pendant cette période, les agents ont dû se contenter de - de 2%.
- **A l'heure où** :
- le salaire moyen annuel diminue de 0,24% au niveau national, et de 6,75% en ARA, soit 30 fois plus – sans explication de la direction régionale en CSE,
- où on assiste à un tassement des coefficients vers le milieu de la nouvelle classification

Pour **FO** il est urgent que les agents bénéficient du même traitement que les cadres dirigeants :

Des promotions plus souvent et plus rémunératrices

L'augmentation générale des salaires chaque année et qui dépasse l'inflation

L'exemplarité de l'institution doit se traduire par les mêmes principes de progression salariale pour tous.



FO le syndicat qui défend les agents

Contactez-nous pour faire valoir vos droits !

Pour nous contacter : syndicat.fo-ara@pole-emploi.fr

Vous pouvez retrouver nos infos :

sur notre site : www.fo-pole-emploi-ara.fr

www.facebook.com/FO.PE.ARA

[Youtube](#)